

Résumé

Les années 1948-55 sont décisives pour le regain de la souveraineté ouest-allemande et l'intégration de la République fédérale à l'Ouest. Au cours de cette période, on observe la transformation des trois zones placées sous l'autorité suprême des alliés occidentaux en un Etat (quasi) souverain, membre de l'OTAN.

Wilhelm Grewe, professeur de droit international, s'engage dès la première heure en faveur d'une base juridique pour les relations avec les Alliés sous forme d'un statut d'occupation (en rédigeant notamment *Ein Besatzungsstatut für Deutschland* en 1948).

En 1951, Konrad Adenauer lui confie la direction de la délégation chargée de négocier le Traité Général sur l'Allemagne (« Deutschlandvertrag »). Wilhelm Grewe use d'astuces juridiques et de pragmatisme politique afin de réaliser les objectifs du chancelier. Les discussions portent essentiellement sur les questions de la souveraineté allemande, de l'autorité suprême, des droits réservés des Alliés, ainsi que sur une garantie de sécurité pour la République fédérale. Le traité, intrinsèquement lié à celui de la CED, est signé en mai 1952.

La ratification des deux traités mène à des débats houleux au « Bundestag », notamment sur les questions de la nation allemande et du réarmement. Wilhelm Grewe est alors chargé de la défense juridique des traités devant le parlement et la Cour constitutionnelle.

Il joue de nouveau un rôle important lors de la renégociation du Traité Général à la suite de l'échec de la CED. En mai 1955, un « Deutschlandvertrag » remodelé entre en vigueur, le statut d'occupation est aboli, et la République Fédérale rejoint les rangs de l'OTAN et de l'UEO.

Mots-clé:

Konrad Adenauer – Allemagne 1948-55 – Conseiller politique – Droits réservés des Alliés – Intégration à l'Ouest – République fédérale d'Allemagne – Souveraineté allemande – Statut d'occupation – Traité général de 1952 – Traités de Paris de 1954 – Wilhelm Grewe

